

DÉCISION N°D-2023-096

ACCORD-CADRE RELATIF AU PRÊT, À L'INSTALLATION ET AU DÉMONTAGE DE STANDS POUR LE FORUM DE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS DE LA VILLE DE CARRIERES-SUR-SEINE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de se munir de barnums afin d'assurer l'installation et le démontage de stands pour le Forum de la Ville et des Associations de la Ville de Carrières-sur-Seine au sein de la collectivité,

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché 2023-19 avec la société TAS, domiciliée au 12 rue Paul Bert 78800 Houilles

Article 2 : Le marché court à compter de sa notification jusqu'au 10 septembre 2023.

Article 3 : Le montant du marché est de 16 407,40 € HT.

Article 4 : D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

Article 5 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 12/07/2023



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse